

## VISA POUR ÉTUDIANTS

Feuille d'information pour les personnes désirant étudier en Suisse.

| ! Cette demande doit être fait au moins 3 mois avant le début des études ou l'examen d'admission |
|--|
| ! Tous les documents en langue arabe sont accompagnés d'une traduction en langue française.      |
| ! Les documents originaux présentés au guichet doivent être accompagnés d'une photocopie.        |
| ! l'Ambassade Suisse n'accepte que des dossiers complets et selon l'ordre suivant :              |

## LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR ET CONDITIONS GÉNÉRALES:

| allemand, italien ou anglais) dûment rempli en ligne ou par écrit en majuscule (avec un stylo à bille bleu ou noir), et signé personnellement   |
|---|
| Passeport délivré au cours des dix (10) dernières années, avec au moins deux (2) pages vierges et valable pendant trois (3) mois après la date de départ de l'espace Schengen   |
| Trois (3) copies du passeport (page principale avec la photo et, si disponible, copies des visas Schengen précédents obtenus)   |
| Quatre (4) photographies (photos d'identité récentes sur fond blanc et visage découvert)  |
| Frais de visa gratuit pour des écoles privées, études Bachelor, Master, MBA, MAS, LLM ou doctorat (PhD)   |
| TOUS les documents annexés, doivent être rédigés dans une des langues nationale Suisse ou en anglais, et fournis en <b>trois (3) exemplaires</b>  |
| Les diplômes demandés par l'université devront être traduits en français et légalisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et ensuite par le Ministère des Affaires Etrangères.   |
| L'étudiant(e) ou un garant en Suisse doit démontrer l'existence de moyens financiers suffisants, pour la durée du cours ou pour une année s'il s'agit d'une formation de longue durée (en règle générale et selon le canton environ CHF 25'000 par année scolaire) ou compte bancaire en Algérie ou prise en charge par un garant en Suisse (lettre de prise en charge datée et signée, copie du permis de séjour ou passeport suisse). |
| Attestation de versement des taxes de la première année d'étude (l'original et trois (3) copies)  |
| Attestation d'inscription de l'établissement scolaire ou de l'Université en Suisse (l'original et trois (3) copies)   |
| Diplômes, certificats d'écoles et plans d'études avec traduction dans une des langues nationale suisse (l'original et trois (3) copies)   |
| Un curriculum vitae (CV) traduit dans une des langues nationale Suisse (l'original et trois (3) copies)   |

|   | Une lettre de situation : Le/la requérant/e décrit sa situation personnelle et professionnelle ainsi que le genre et la durée des études qu'il désire entreprendre en Suisse, lettre signée personnellement par le/la requérant/e. |  |
|---|--|--|
|   | Une lettre expliquant les motivations et le but des études envisagées, tout comme les futurs projets traduite dans une des langues nationale suisse (l'original et trois (3) copies)   |  |
|   | Une lettre signée par laquelle la personne s'engage quitter la Suisse à la fin des études, traduite dans une des langues nationale Suisse (l'original et trois (3) copies)   |  |
|   | Extrait du casier judiciaire, l'original en arabe, légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE).  |  |
|   | Traduction du casier judiciaire, légalisé au Ministère des Affaires Etrangères (MAE).  |  |
|   | Le requérant doit se présenter personnellement pour déposer sa demande de visa   |  |
| La demande est transmise à l'office compétent de l'autorité cantonale des migrations en Suisse qu le pouvoir de décision. L'Ambassade Suisse ne peut établir le visa qu'après avoir obtenu l'autoris l'autorité cantonale des migrations. Il est recommandé de déposer la demande aussitôt que p compte tenu que le processus de décision des autorités compétentes en Suisse peut durer hu semaines environ. |  |  |
| La procédure complète peut prendre entre 3 et 6 mois.   |  |  |
| ! L'Ambassade ne légalisera les documents que sur demande des autorités en Suisse.  |  |  |
|   |  |  |

**Bourse d'études:** Chaque année, la Suisse met bourses d'études universitaires à disposition de ressortissants algériens désirant à étudier en Suisse. D'une durée de 9 mois, ces bourses sont destinées uniquement aux étudiants post-grade. Pour plus d'informations, veuillez contacter notre l'Ambassade de Suisse à Alger: <a href="mailto:alger@eda.admin.ch">alger@eda.admin.ch</a>

Ambassade de Suisse en Algérie 9-11, rue Slimane Amirat (ex. Chemin Dr. Lucien Raynaud) 16070 El Mouradia - Alger Tel.: +213 21 981 011 Fax: +213 21 981 029

alger.visa@eda.admin.ch www.eda.admin.ch/alger